

#### REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

en date du 30 mars 2018 à 20h 30

## **COMPTE RENDU**

## Présents:

Mme S. VIRICEL, Maire; M. P. GUINET, 2e Adjoint; Mme M.C. JOLIVET, 4e Adjoint; M. G. BAULMONT, 5e Adjoint; Mme G. MATILE CHANAY, 7ème Adjoint; M. J.P. BOUVARD, 8ème Adjoint; Mme J. BOUVIER, MM. P. BERTHO, P. PROTIERE, Mmes M. COCHARD, V. TOURTE, A. GIRON, MM. M. PEREZ, R. LEBEGUE, Mme S. COURANT, MM. J. GRAND, J.P. GAITET, J.M. LADOUCE, M. L. TRONCHE, Mmes I. CHATARD, N. THOMAS.

#### Absents

Monsieur SECCO donne pouvoir à Madame VIRICEL
Madame DRAI donne pouvoir à Madame JOLIVET
Madame DESCOURS JOUTARD donne pouvoir à Madame COCHARD
Monsieur BERTHOU donne pouvoir à Monsieur BERTHO
Madame PFAENDER donne pouvoir à Monsieur GUINET
Monsieur MONNIN donne pouvoir à Monsieur LEBEGUE
Madame COQ donne pouvoir à Monsieur BAULMONT
Madame D'ANGELO donne pouvoir à Monsieur GAITET

#### I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Marie-Chantal JOLIVET a été désignée secrétaire de séance.

# II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 février 2018

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février a été approuvé à l'unanimité.

#### III AFFAIRES GENERALES

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de</u> l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L 2122-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs dispositions de l'Article L 2122-23 de ce même code, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Monsieur GUINET a présenté la liste de ces décisions qui est annexée au présent compterendu.

#### **IV URBANISME**

Rapporteur P. GUINET

1° <u>Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)</u>

Par délibération en date du 20 mai 2016, le Conseil Municipal a décidé de la révision du PLU.

L'article L.151-2 du code de l'urbanisme dispose que les Plans Locaux d'Urbanisme comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

En vertu de l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la Commune
- il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain
- il peut prendre en compte les spécificités des anciennes Communes notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs Communes nouvelles.

Monsieur GUINET a indiqué à l'Assemblée que tout un travail a été réalisé, à savoir des diagnostics, des visites sur le terrain, la consultation de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, commerçants, agriculteurs, industriels...), les séances de la Commission d'Urbanisme.

Il a remercié pour leur travail les membres de cette Commission, et en particulier Madame COURANT, Messieurs BERTHOU, BERTHO, PEREZ, TRONCHE et GRAND ainsi que les services techniques et les organismes associés (DDT, ABF ....).

Les éléments issus de ces travaux ont été communiqués au Cabinet AUA comme base de travail pour l'élaboration du PADD.

Madame la MAIRE a souligné l'importance que revêt le PADD qui est la base de l'élaboration et la « philosophie » du PLU.

Madame GRIEU et Monsieur ROBERT, représentant le cabinet AUA, ont alors présenté à l'Assemblée le détail des orientations constituant le projet de PADD, qui ont fait l'objet d'un document détaillé joint à l'ordre du jour adressé à chaque conseiller municipal.

Ce PADD est composé de trois grands axes (cf. document ci-joint) :

AXE n° 1 : Affirmer le rôle polarisant de Miribel à l'échelle de la Côtière de l'Ain et plus largement à l'échelle du SCOT BUCOPA

AXE n° 2 : Réussir la transition urbaine et sociodémographique

AXE n° 3 : Protéger le cadre de vie et l'environnement naturel et paysager de Miribel.

Après cet exposé,

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD ont été soumises au débat du Conseil Municipal.

Monsieur GUINET, introduisant le débat, a précisé que ce document a été élaboré en gardant une vision globale du territoire de la CCMP dont il a remercié les techniciens pour leur collaboration.

Monsieur TRONCHE a fait remarquer que le PADD est la feuille de route du PLU, et que cet outil va être utilisé par les élus des prochains mandats. Il a demandé si le document présenté est le document définitif qui sera soumis à enquête publique.

Madame GRIEU a expliqué que le PADD clôt la réflexion et les études réalisées. C'est un guide qui mène vers d'autres étapes règlementaires dans l'élaboration du PLU. Il conviendra néanmoins de prendre en compte d'éventuelles évolutions de la règlementation pouvant amener à en débattre à nouveau.

Monsieur TRONCHE a rappelé que le PADD doit être finalisé deux mois avant l'arrêt du PLU. S'il est arrêté aujourd'hui, c'est uniquement pour permettre à la Commune d'instruire les dossiers d'autorisations d'urbanisme avec le bénéfice du sursis à statuer.

Monsieur GUINET a souligné la pression foncière importante que subit la Commune et la difficulté à maintenir les équilibres fonciers, notamment en matière de densification sur certains secteurs. Le sursis à statuer est une nécessité pour la Commune.

Monsieur TRONCHE a rappelé que le PADD devrait indiquer les secteurs où pourraient avoir lieu des OAP, de même que faire apparaître des éléments d'estimation quant aux nombre de logements possibles à créer.

Madame COURANT a indiqué que des pourcentages sont mentionnés, relatifs aux objectifs de production de logements.

Monsieur GUINET a ajouté que tous les objectifs sont abordés dans ce document.

Monsieur TRONCHE a estimé que le document présenté reste une ébauche et mérite d'être finalisé.

Madame la MAIRE lui a demandé quelles sont ses remarques sur le fond.

Monsieur TRONCHE a souligné le caractère standard des PADD.

Madame la MAIRE a rappelé les caractéristiques spécifiques de Miribel à prendre en compte, dont le maintien des commerces de proximité et l'importance de protéger les terres agricoles.

Madame COURANT a indiqué que les différentes thématiques sont bien ciblées dans le document. Néanmoins, il est nécessaire de conserver une marge de manœuvre dans la définition des zonages. Elle a notamment évoqué l'importance de préserver la côtiere et ses boisements.

Monsieur TRONCHE a proposé « d'interdire » au lieu de « limiter » l'urbanisation de la Côtière sur les zones à risques (point 3.2. page 22 du document)

Monsieur GUINET a rappelé que l'urbanisation est effectivement interdite sur certaines zones.

Monsieur PROTIERE a souligné les bonnes intentions contenues dans ce document. Toutefois, il a alerté les élus sur le thème du développement économique, en particulier du secteur des Echets. Le PADD met en avant la nécessité de créer des « zones tampons », ce qui lui parait incompatible avec le nouveau projet logistique sur le tènement Intermarché. Il aurait souhaité que ce type de site soit installé sur une zone plus éloignée des secteurs d'habitation et de l'école. Il a regretté le maintien d'une zone d'activité économique sur le site au lieu d'une zone résidentielle. Il a attiré l'attention des élus sur la traduction du PADD dans les faits et a regretté que le caractère résidentiel des Echets ne soit pas préservé par ce PADD.

Madame la MAIRE contredit cet argumentaire. Elle a clarifié le propos de monsieur PROTIERE en nommant le projet évoqué : l'installation d'une immense zone logistique sur le secteur des RETS. Elle a regretté que ce projet continue d'être fortement poussé par les lobbys alors qu'il va à l'encontre de l'intérêt des Echétois. Ellea réaffirmé sa volonté de protéger la qualité de vie du hameau en limitant la circulation des poids lourds, en requalifiant les zones existantes au lieu des les étendre et en préservant les terres agricoles.

Madame la MAIRE a indiqué d'autre part que le projet proposé sur la zone Intermarché est de grande qualité. Une négociation a permis de s'assurer d'une moindre circulation de poids lourds. Par ailleurs, l'enjeu est réel en terme d'emplois. Elle a notamment évoqué le plan social mis en place pour les salariés d'Intermarché.

Madame la MAIRE a confirmé que ce projet est en adéquation avec le PADD, il préserve les terres agricoles, permet de requalifier les friches ou futures friches. Il s'intègre bien dans l'environnement.

Monsieur PEREZ a souligné le côté historique de ce document. Il a apprécié qu'un certain nombre de résolutions de bon sens y soient clairement inscrites et serviront de base aux futures décisions des élus.

Néanmoins, il aurait souhaité que le thème de la circulation soit davantage développé.

Monsieur GUINET a rappelé le travail d'étude en cours sur les « modes doux » et la circulation des véhicules. L'élaboration du plan de déplacement s'appuiera sur les orientations du PADD.

Madame COURANT a souligné l'opportunité de pouvoir anticiper et gérer, en vue de leur valorisation, d'une part les bâtiments non occupés, d'autre part des éléments patrimoniaux spécifiques tels que les sources.

Madame JOLIVET a donné pour exemple la mise en valeur du fossé qui traverse les Echets, ainsi que le Marais.

Monsieur GAITET, revenant sur le projet de zone logistique aux Echets a fait part de son inquiétude face à un projet dont l'identité du repreneur de l'entrepôt n'est pas encore connue.

Madame la MAIRE a rappelé que l'important reste le contrôle de la circulation dans le secteur.

Monsieur GUINET a indiqué que ce projet fera l'objet d'un permis d'exploitation délivré par la Préfecture. Ce dernier précisera le nombre maximum de poids lourds par jour et s'imposera à l'activité économique installée sur le tènement.

Monsieur GAITET a souligné l'évolution exponentielle du nombre de logements créés et s'est interrogé sur la manière dont il sera possible de limiter cette expansion.

Madame la MAIRE a indiqué que cela fait l'objet du PADD et du futur PLU. Elle a rappelé la nécessité écologique de préserver les terres agricoles pour ne pas dans l'avenir dépendre d'autres pays en matière d'alimentation.

Madame COURANT a évoqué le risque d'arriver à saturation en termes de réseaux.

Madame BOUVIER a rappelé le travail réalisé pour la valorisation des Balmes, notamment l'achat de parcelles pour créer un cheminement, et a demandé si une suite est prévue.

Madame la MAIRE a répondu que les achats seront faits au fur et à mesure des opportunités.

Monsieur TRONCHE a demandé quel est le devenir du Pont de l'Île.

Madame la MAIRE a indiqué que cette question ne relève pas du présent débat.

Madame JOLIVET s'est exprimée au sujet du projet de zone logistique des Echets. Elle considère le projet actuel de qualité. Néanmoins, cela doit amener à réfléchir sur les déplacements dans le hameau, notamment trouver des solutions adaptées au passage des camions.

Par ailleurs, elle a indiqué préférer la construction d'un bâtiment bien intégré dans l'environnement à une circulation importante vers des lieux excentrées. Elle a évoqué notamment la circulation provenant des zones de Mionnay et de Cailloux. Une réflexion devra se mettre en place avec le SCOT DOMBES.

Monsieur PEREZ, en réponse à Monsieur TRONCHE sur sa question du devenir du Pont de l'Ile, a précisé qu'il n'a jamais été question, au sein du SYMALIM, de fermer ce pont à la circulation automobile.

Madame la MAIRE a ajouté que cette question sera étudiée dans le cadre du plan de déplacement.

Monsieur PROTIERE a indiqué qu'un contournement des Echets impliquerait forcément un empiétement sur les terres agricoles.

Madame JOLIVET a insisté sur le fait qu'aujourd'hui le hameau des Echets est très impacté par la circulation et a déploré qu'aucune étude ne soit engagée à une échelle plus large.

Monsieur PROTIERE a souligné l'absence d'investissement dans le domaine de création d'infrastructures routières sur la Côtière, notamment de la part du Département.

Madame JOLIVET a indiqué la nécessité d'envisager une déviation qui intégrerait également d'autres zones d'activités de Communes proches. Elle a évoqué la difficulté de coordination avec la Commune de Mionnay située sur le département du Rhône.

Monsieur GAITET a signalé être intervenu avec Madame TERRIER auprès du Président du Département de l'Ain pour que des investissements soient engagés sur la Côtière. Des discussions sont en cours entre le Département et la Région. Par ailleurs il a précisé que le projet de contournement des Echets fait l'objet d'un projet départemental.

Monsieur TRONCHE a fait état de l'obligation de consulter l'autorité environnementale si la Commune est en secteur natura 2000.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de la tenue de ce débat.

#### V – AFFAIRES FONCIERES

1° Désaffectation suivie du déclassement du Domaine Public d'un immeuble sis rue des écoles

Rapporteur P. GUINET

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Centre-Ville, il est prévu la vente du tènement appartenant à la Commune sur lequel est érigé un bâtiment cadastré section AE n° 1113 ayant été affecté à un usage de crèche publique jusqu'en septembre 2005.

Cette affectation a entraîné de fait, l'intégration de cet immeuble dans le Domaine Public Communal.

Monsieur GUINET a proposé, afin de permettre la cession prévue, de procéder au déclassement de ce bien.

Monsieur PROTIERE a souhaité connaître l'état du dossier de la ZAC Centre-Ville.

Monsieur GUINET a précisé que ce déclassement intervient pour pouvoir réaliser la vente de superficie au profit de la société ALILA.

Lors du prochain Conseil Municipal, le compromis de vente sera présenté aux élus.

Puis les trois projets d'architecte seront également présentés au Conseil Municipal lors d'une réunion. Un projet sera choisi et validé par l'Assemblée en séance du Conseil Municipal.

Monsieur PEREZ a fait observer que la démolition de l'immeuble rue des écoles ouvre une belle perspective visuelle sur l'église qu'il serait intéressant de conserver.

## A l'unanimité, le Conseil Municipal

- A constaté que ce bâtiment n'est plus affecté au service public de la crèche familiale depuis septembre 2005 et prononcé sa désaffectation depuis cette date
- A décidé de son déclassement du Domaine Public

# 2° Echanges fonciers entre Dynacité et la Commune sur le quartier du Trève

Rapporteur P. GUINET

Suite à la réhabilitation du quartier du Trève et notamment au réaménagement des voiries et des espaces verts, il s'avère nécessaire de redéfinir la propriété des espaces entre la Commune et Dynacité.

Monsieur GUINET a expliqué qu'il convient que la Commune récupère la propriété et l'entretien d'espaces devenus « voirie publique » et restitue à DYNACITE d'anciennes voiries devenues des espaces privés.

Monsieur GUINET a présenté à l'Assemblée un projet d'échanges sans soulte concernant les parcelles suivantes :

# Parcelles cédées en partie par DYNACITE à la Commune :

C 2265, 2329, 1307, 1297, 2018, 2022, 1873, 2029, 2014 et 2015 pour une superficie totale d'environ 2780 m<sup>2</sup>

## Parcelles cédées en partie par la Commune à DYNACITE :

C 2008, 2013, 2328, 2007, 2020, 2017, 2010, 2021 et 2009 pour une superficie totale d'environ 3374 m².

Il a précisé que les emprises exactes sur ces parcelles, seront déterminées par un document d'arpentage établi par un géomètre.

Monsieur GUINET a en outre expliqué qu'il conviendra, en même temps que la réalisation de ces échanges par acte authentique, de créer toutes servitudes nécessaires à l'alimentation et à la gestion des propriétés bâties et non bâties (réseaux, canalisations, surplomb...) qui résulteront de ces échanges.

## A l'unanimité, le Conseil Municipal

- A approuvé les échanges fonciers sans soulte entre la Commune et DYNACITE sur le quartier du Trève, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la constitution des servitudes nécessaires à l'alimentation et à la gestion des propriétés qui en découleront.
- A habilité le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment les actes notariés correspondants.
- A décidé que la Commune supportera les frais de notaire pour moitié avec DYNACITE.

# 3° Convention de mise à disposition et de gestion des aires de jeux sur le quartier du Trève

Rapporteur S. VIRICEL

Madame la MAIRE propose de reporter cette question à la prochaine séance du Conseil Municipal.

#### VI FINANCES

Rapporteur G. BAULMONT

1° <u>Année 2017 - Comptes Administratifs – Comptes de Gestion – Bilan des acquisitions</u> et cessions immobilières – Affectations des résultats

a) <u>Comptes Administratifs de la Commune, du service de l'Assainissement, de la ZAC Centre-Ville, de la ZAE Folliouse</u>

Comptes Administratifs	Fonctionnement	Investissement
Commune	1 688 971,07 €	794 858, 70 €
Assainissement	203 987,78 €	891 756,06 €
ZAC Centre-Ville	999 332,10 €	- 1 198 984,10 €

b) <u>Comptes de Gestion de la Commune, du service de l'Assainissement, de la ZAC Centre-Ville, de la ZAE Folliouse</u>

Monsieur BAULMONT a présenté les Comptes de Gestion établis par le Comptable Public, lesquels sont en concordance avec les Comptes Administratifs présentés à l'Assemblée.

# c) <u>Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2017 de la Commune</u>

Monsieur BAULMONT a présenté à l'Assemblée, le détail des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2017 par la Commune.

Les acquisitions ont représenté une somme de 42 692,00 €.

Les cessions ont représenté une somme de 3 555,00 €.

d) Affectation des résultats 2017

## - Du Budget Communal

Monsieur BAULMONT a proposé à l'Assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 688 971,07 € de la manière suivante :

- Un report en recettes de fonctionnement d'un montant de 100 000,00 €
- Une affectation en recettes d'investissement d'un montant de

1 588 971,07 €

# - Du Budget de l'Assainissement

Monsieur BAULMONT a proposé à l'Assemblée d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 203 987,78 € de la manière suivante :

- Un report en recettes d'exploitation d'un montant de 2 065,78 €
- Un virement en recettes d'investissement d'un montant de 201 922,00 €
- <u>Du Budget de la ZAC Centre-Ville</u>

Monsieur BAULMONT a proposé à l'Assemblée de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 999 332,10 € en fonctionnement et le déficit d'investissement d'un montant de 1 198 984,10 € en investissement.

## 2 ° Vote des Budgets 2018

Monsieur BAULMONT a apporté les précisions nécessaires aux conseillers municipaux relatives au contenu des différents articles du Budget.

# **Budget Communal**

Monsieur TRONCHE a remarqué l'augmentation significative des dépenses de fonctionnement du Budget communal passant de 22 % en 2017 à 26 % au BP 2018. Il a également demandé l'objet de la ligne 611.

Monsieur BAULMONT a apporté les précisions suivantes :

Ligne 611 : il s'agit de contrats de prestations de services liés au service public, mais confiées à des prestaires extérieures.

Ligne 6135 : location mobilière : algécos prévus à l'école des Echets pour classe supplémentaire

Monsieur GRAND a fait remarquer la stabilité des charges à caractère général sur l'ensemble du mandat.

Monsieur TRONCHE a demandé ce que recouvre le 011-6226, ce à quoi Monsieur BAULMONT a répondu qu'il s'agit de provision d'honoraires.

Monsieur TRONCHE s'est également interrogé sur le contenu de l'article « fêtes et cérémonies ».

Monsieur BAULMONT a indiqué que la Commune a augmenté le nombre de manifestations avec notamment la fête des cimetières, le centenaire de la guerre de 14/18.

Suite à la question de Monsieur TRONCHE, Monsieur BAULMONT a précisé que l'article 6231 correspond à la publication d'annonces légales, l'article 6237 à des publications communales.

Monsieur GAITET a interrogé le rapporteur sur l'article 6288 « autres services extérieurs » Monsieur BAULMONT a répondu « provisions pour vente de biens ».

Monsieur GAITET a souhaité obtenir l'état des biens communaux. Ce document lui sera communiqué.

Monsieur GAITET a relevé le doublement sur 4 ans, des effectifs des cadres A, la création de 25 emplois, ce qui parait important. Il a également souligné l'importance de l'augmentation de la masse salariale sur 4 ans.

Monsieur BAULMONT a indiqué que l'effectif du personnel a augmenté de 2014 à 2015 puis s'est stabilisé, du fait des rythmes scolaires.

Monsieur GRAND a souligné l'importance de la masse salariale au détriment des investissements.

Monsieur BAULMONT a rappelé le lien entre investissement et baisse des dotations d'Etat qui limite les possibilités de financement.

Monsieur FOUCHA, DGS, a rappelé l'information donnée aux conseillers muncipaux sur la masse salariale lors du conseil municipal du 14 décembre 2017.

Il a évoqué en outre, le nombre important de projets à porter nécessitant un encadrement.

Madame la MAIRE a rappelé que ce débat a déjà été mené dans le cadre du ROB et que cette situation est cohérente.

Monsieur GAITET a évoqué l'évolution du GVT.

Monsieur FOUCHA a rappelé que l'évolution est rapide en début de carrière mais se stabilise ensuite par le plafonnement des échelons.

Monsieur TRONCHE a fait remarquer l'absence de subventions à caractère social dans la liste proposée.

Madame la MAIRE a évoqué les subventions octroyées à CESAM et indiqué que les associations à caractère social sont subventionnées par le CCAS.

Monsieur TRONCHE a souligné l'opacité de ces aides du CCAS, non discutées en Commission Affaires Sociales.

Madame JOLIVET a rappelé à ce sujet que l'ensemble des membres de la Commission Affaires Sociales font également partie du CCAS.

Monsieur FOUCHA a précisé que l'existence des CCAS permet d'identifier les bénéficiaires de subventions à caractère social lesquelles dépendent d'un budget autonome.

Monsieur TRONCHE a souhaité obtenir l'état des subventions allouées par le CCAS.

Madame la MAIRE a rappelé que des élus de l'opposition sont membres du CCAS.

Pour répondre à Monsieur GAITET, Monsieur BAULMONT a indiqué que l'opération « îlot St-Romain » n'a pas fait l'objet de crédits supplémentaires mais que le crédit précédemment voté a été reporté en 2018.

Monsieur GAITET a demandé si la Commune et la CCMP ont pu négocier avec Philips pour l'éventuel achat de locaux, notamment pour loger le CTM.

Madame la MAIRE a répondu que cette éventualité est en cours de négociation.

Monsieur PROTIERE a ajouté qu'il s'agit d'une opportunité intéressante pour le territoire.

Monsieur GAITET a évoqué le projet de sécurisation de la rue du Bourg et a demandé si une déviation va être mise en place, malgré le refus de l'ABF de démolir des bâtiments.

Madame la MAIRE a indiqué que la rue du Bourg fera l'objet d'un traitement, en dehors du plan de circulation. L'objectif est de mettre en place un aménagement de qualité. L'investissement public doit être pertinent.

Monsieur GUINET a ajouté que les ABF ont été consultés au sujet de l'éventuelle démolition de maisons rue du Bourg.

Monsieur TRONCHE a souhaité savoir l'état d'avancement du chantier de l'îlot st-Romain.

Madame la MAIRE a indiqué que selon les résultats des expertise et contre-expertise demandées par la Commune, soit les travaux seront repris tels qu'ils avaient été décidés, soit il sera nécessaire de rediscuter le projet.

Il convient de maintenir la somme prévue au budget.

Monsieur TRONCHE a souhaité des précisions sur l'article « matériel roulant voirie ». Monsieur BAULMONT a indiqué qu'il s'agit de remplacer les deux véhicules PIAGGIO par des véhicules équivalents mais électriques qui sont plus chers.

Monsieur BAULMONT a présenté les recettes d'investissement et a indiqué que la ligne 16 est l'emprunt destiné à équilibrer le budget.

Monsieur PEREZ, au vu du Compte Administratif a souligné la situation financière saine de la Ville.

## **Budget Assainissement**

Monsieur BAULMONT a présenté les documents budgétaires du service de l'Assainissement. Il a évoqué les difficultés engendrées par la substitution de SUEZ à NANTAISE des EAUX et notamment la non réalisation du versement à la commune d'une somme de 200 000 € qui reste à venir.

Monsieur BERTHO a précisé que SUEZ perçoit le produit de la facturation de l'eau et de l'assainissement et doit le reverser aux Communes.

Monsieur TRONCHE a demandé à quoi correspondent les 300 000 € d'études. Monsieur BAULMONT a indiqué qu'il s'agit de l'étude dans le cadre du Schéma Directeur, et qu'une subvention de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50 % devrait être allouée.

## Budget ZAC Centre-Ville

Monsieur BAULMONT a présenté les documents budgétaires de la ZAC Centre-Ville.

Il a précisé que la recette de 450 000 euros correspond à la vente de terrain.

Il a également indiqué que le cadre juridique des Budgets ZAC n'intègre plus de section d'investissement.

Madame la MAIRE a invité le Conseil Municipal à adopter les documents budgétaires de la Commune :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : vote à l'unanimité
- COMPTE DE GESTION 2017 : vote à l'unanimité
- BILAN DES ACQUISITIONS FONCIERES 2017 : vote à l'unanimité
- AFFECTATION DES RESULTATATS 2017 : vote à l'unanimité
- BUDGET PRIMITIF 2018 : voté par chapitre. Les résultats du vote sont les suivants : 22 voix pour et 7 voix contre (J.P. GAITET, J. GRAND, J.M. LADOUCE, L. TRONCHE, F. D'ANGELO, I. CHATARD, N. THOMAS)

Madame la MAIRE a invité le Conseil Municipal à adopter les documents budgétaires du service de l'Assainissement :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : vote à l'unanimité
- COMPTE DE GESTION 2017 : vote à l'unanimité
- AFFECTATION DES RESULTATATS 2017 : vote à l'unanimité
- BUDGET PRIMITIF 2018 voté par chapitre : vote à l'unanimité

Madame la MAIRE a invité le Conseil Municipal à adopter les documents budgétaires de la ZAC Centre-Ville :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : vote à l'unanimité
- COMPTE DE GESTION 2017 : vote à l'unanimité
- AFFECTATION DES RESULTATATS 2017 : vote à l'unanimité
- BUDGET PRIMITIF 2018 : voté par chapitre. Les résultats du vote sont les suivants : 22 voix pour et 7 voix abstentions (J.P. GAITET, J. GRAND, J.M. LADOUCE, L. TRONCHE, F. D'ANGELO, I. CHATARD, N. THOMAS)

Madame la MAIRE a quitté la séance lors du vote des Comptes Administratifs.

#### e) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur BAULMONT a proposé à l'Assemblée de maintenir les taux fixés pour 2017 tels que :

 . Taxe d'habitation
 :
 10,02 %

 . Foncier bâti
 :
 12,15 %

 . Foncier non bâti
 :
 43,55 %

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer les taux d'imposition pour 2018 à :

 . Taxe d'habitation
 :
 10,02 %

 . Foncier bâti
 :
 12,15 %

 . Foncier non bâti
 :
 43,55 %

f) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 : Monsieur BAULMONT a proposé d'attribuer les subventions 2018 aux associations de la Commune, pour une somme totale de 133 138 euros et selon le tableau ci-dessous :

	2016	2017	2018	2018
			Subvention de	Subventions
			fonctionnement	exceptionnelles
Amicale Boules du				
Plateau	0,00€	0,00€	240,00 €	
Foot Ball Club du Mas				
Rillier	4 000,00 €	4 000,00 €	4 800,00 €	
Miribel Tennis de Table	2 200,00 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
Aikido Miribel	400,00€	400,00 €	400,00 €	
Horse Ball Addict	0,00€	1 200,00 €	1 200,00 €	
<b>Gymnastique Volontaire</b>				
St Martin	300,00€	300,00€	300,00€	200,00 €
Caisses à Savon	0,00€	1 800,00 €	2 000,00 €	
Miribel VTT	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Inter VTT		300,00€	300,00€	
La Riveraine Miribelane	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Moto Club du Mas				
Rillier	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Miribel Cotière				
Athlétisme	2 800,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
Miribel Foot	800,00€	800,00€	800,00€	
Miribel Karaté Club	0.00€	0.00€	2 000,00 €	
Jeunes Sapeurs-				
Pompiers de Miribel	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Sapeurs-Pompiers de				
Miribel	0.00€	0.00 €	3 200,00 €	
USEP Centre	700,00€	700,00 €	700,00 €	
USEP Henri Deschamps	2 300,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
Ailes de l'Ain	0,00€	300,00€	300,00 €	
ULM Bibliothèque	0,00€	7 250,00 €	7 350,00 €	
Au Bonheur échetois	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Rencontre et Loisirs	1 750,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
Employés communaux	3 000,00 €	3 000,00 €	5 300,00 €	
Anciens combattants	400,00 €	200,00 €	200,00 €	
UNCAFN	0,00 €	200,00 €	200,00 €	
Locataires des Prés	5,000			
Célestins	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Prévention routière	500,00€	350,00 €	350,00 €	
Les petits du Mas Rillier	120,00€	120,00 €	120,00 €	
SAP Mas Rillier	120,00 €	120,00 €	120,00 €	
Sou des écoles laïques				
du Centre	120,00€	120,00€	120,00 €	
Parents d'élèves Henri	-	-		
Deschamps	0,00€	120,00€	120,00€	

Sou des écoles laïques		120,00€	120,00€	
Henri Deschamps	0,00€	,	,	
Sou des écoles laïques				
des Echets	0,00€	0,00€	120,00€	
Ecole maternelle HD	•	·	•	
(sorties scolaires)	2 416,00 €	2 544,00 €	2 640,00 €	
Ecole primaire HD	-	-	-	
(sorties scolaires)	5 211,00 €	5 211,00 € 5 319,00 € 5 40		
Maître supp élèves				
allophones	900,00€	900,00€	900,00€	
Ecole maternelle				
J.Fontaine (sorties				
scolaires)	1 088,00 €	1 120,00 €	1 088,00 €	
Ecole primaire				
J.Fontaine (sorties				
scolaires)	2 187,00 €	2 268,00 €	2 403,00 €	
Ecole maternelle Mas				
Rillier (sorties scolaires)	592,00€	736,00 €	848,00€	
Ecole primaire Mas				
Rillier (sorties scolaires)	1 971,00 €	1 863,00 €	1 944,00€	
Ecole Odette Joly				
(sorties scolaires)	2 288,00 €	2 416,00 €	2 480,00€	
Ecole Edgar Quinet				
(sorties scolaires)	<i>scolaires)</i> 6 102,00 €		6 480,00€	
Centre St Joseph	59 841,00 €	67 527,00 €	63 684,00€	
L'Echo des Echets	600,00€	600,00€	600,00€	
Image Contact	500,00€	300,00 €	300,00 €	200,00€
Académie Cuivres en		•		
Dombes	750,00€	1 000,00 €	1 000,00 €	
Chorale Chœur à Cœur	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Académie de la Dombes	350,00 €	350,00 €	350,00 €	
Swing sous les étoiles	0,00€	0,00€	400,00 €	
TOTAL GENERAL	134 966,00 €	133 138,00 €	139 327.00 €	400.00 €

Monsieur TRONCHE a fait remarqué que l'examen des dossiers par les Commissions auxquelles il participe se limite à une validation.

Madame la MAIRE lui a rappelé la possibilité pour les membres des commissions de consulter les dossiers présentés et l'importance d'emettre un avis et d'échanger dans ce cadre.

Monsieur PEREZ a demandé l'objet de l'association des employés communaux.

Madame la MAIRE a précisé que cette association organise différentes manifestions et rencontres pour les agents communaux. Elle prend notamment en charge les cadeaux de noël des jeunes enfants du personnel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les attributions de subventions aux associations de Miribel.

g) Convention d'objectifs et de moyens avec l'Union Laïque de Miribel (ULM) et attribution d'une subvention de fonctionnement à cette association

Madame la MAIRE a présenté à l'Assemblée, un projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'ULM

Elle a salué le travail important fait par cette association et a proposé de l'accompagner à nouveau financièrement à hauteur de 31 000 euros au titre de l'année 2018. Elle a rappelé qu'en 2017, l'ULM s'était vu attribuer une subvention d'un montant de 15 250 euros.

Monsieur TRONCHE a remarqué que l'annexe 2 à cette convention – article 5 – prévoit le paiement des frais de téléphone par la Commune.

Madame BOUVIER a indiqué qu'il s'agit d'une erreur qui sera rectifiée.

A l'Unanimité, le Conseil Municipal a :

- Approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'ULM, telle qu'elle lui a été présentée
- Habilité le Maire à signer cette convention
- Approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 31 000 euros à l'ULM au titre de l'année 2018.
  - h) Attribution de subventions à l'Association CESAM

Monsieur BAULMONT a proposé à l'Assemblée d'attribuer les subventions suivantes à l'Association CESAM pour 2018, au vu de la convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal du 15 décembre 2016 :

- . Attribution d'une subvention de fonctionnement de 132 000 euros,
- . Attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 8 000 euros au titre de l'ALSH et sur présentation de factures,
- . Attribution d'une subvention de 55 100 euros au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

En 2017, CESAM s'était vu attribuer les mêmes sommes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution des subventions telles que proposées ci-dessus à CESAM au titre de l'année 2018.

i) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office Culturel de Miribel (OCM)

Monsieur BAULMONT a proposé à l'Assemblée d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 euros à l'Association OCM pour 2018, au vu de la convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal le 26 février 2016.

Il a rappelé qu'une subvention d'un montant de 164 838 euros avait été votée pour l'OCM en 2017.

Monsieur PROTIERE a demandé si le montant a été intégralement versée à l'OCM en 2017.

Madame la Maire a répondue que la sommes réellement versée a été de 154 838 euros. La différence de 10 000 euros correspondait à une sécurité qu'il n'a pas été nécessaire de verser.

Monsieur GAITET s'est interrogé sur l'évolution de l'OCM, notamment au vu du départ de la Directrice actuelle et d'une éventuelle indemnité de rupture de contrat. La Commune va-t-elle être associé au futur recrutement d'un directeur.

Monsieur TRONCHE a signalé une erreur de chiffre dans le projet de délibération.

Madame la MAIRE a indiqué qu'elle serait rectifiée. La subvention versée à l'OCM pour 2017 a bien été de 154 838 euros.

Monsieur TRONCHE a rappelé les propos tenus par Madame la MAIRE lors de la dernière Assemblée Générale de l'OCM.

Madame la MAIRE a précisé qu'elle assume ses propos et a tenu à rendre officiellement hommage à la qualité du travail de la Directrice, à la programmation artistique ainsi qu'à l'engagement des bénévoles.

Monsieur TRONCHE a par ailleurs rappelé que l'OCM devrait fournir à la Commune un bilan fonctionnel, ce à quoi Madame la MAIRE a répondu que l'OCM n'est pas en capacité de le fournir.

Monsieur TRONCHE a remarqué la non signature du rapport financier par un Commissaire aux comptes. Il a par ailleurs fait remarquer le coût important des charges de personnel de l'OCM.

Monsieur FOUCHA a indiqué qu'un document a été établi sur ce point. La Commune a une vision claire des comptes de l'OCM et les suit.

Madame COCHARD, intervenant au nom de Madame DESCOURS JOUTARD, absente, a indiqué qu'un tableau détaillé des chiffres a été établi. Ce document comporte notamment les chiffres de fréquentation des spectacles.

Monsieur TRONCHE a souhaité voir mettre en place des conventions tripartites pour gérer le cadre des compagnies en résidence.

Par 28 voix pour et 1 voix contre (Monsieur TRONCHE), le Conseil Municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 euros à l'OCM au titre de l'année 2018.

#### VII RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur S. VIRICEL

#### 1° Modification du Tableau des Emplois Permanents

Il est rappelé l'approbation du Tableau des Emplois Permanents par le Conseil Municipal lors de sa séance du14 décembre 2017.

Afin de répondre aux besoins de la Collectivité et d'accompagner les évolutions de carrières et de fonctions d'agents, Madame la MAIRE a proposé à l'Assemblée de modifier ce tableau et d'adopter les évolutions suivantes, à compter d'avril 2018 :

#### > Service scolaire:

- Création d'un poste d'animateur territorial à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation territorial

# > Service Technique Municipal:

- Création d'un poste d'ingénieur principal territorial à temps complet fonctions : conducteur d'opérations
- Suppression d'un poste de technicien territorial, fonctions : conducteur d'opérations Il est précisé que ces modifications ont reçu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 13 mars 2018.

## A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- A accepté la proposition du Maire et fixé le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité intégrant cette décision, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- A autorisé le Maire à procéder aux déclarations de vacances de postes et à prendre les dispositions relatives au recrutement.

#### VIII AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur S. VIRICEL

#### 1° <u>Décisions relative au choix des Rythmes scolaires</u>

Les termes du Décret du 28 juin 2017, permettent aux Communes qui souhaitent revenir à la semaine de 4 jours pour leurs écoles, de demander une dérogation à l'Etat.

Madame la MAIRE a indiqué qu'une vaste concertation des familles, des associations, des professionnels de la petite enfance, ainsi qu'un Conseil d'Ecoles extraordinaires organisé le 1<sup>er</sup> mars 2018, ont permis de mettre en évidence le souhait et les attentes des partenaires, de revenir à la semaine de 4 jours pour les écoles élémentaires de la Commune.

Madame la MAIRE a précisé que 67 % des votes sont en faveur du retour à la semaine de 4 jours. Ces résultats seront adressés à la DASEN et sa décision devrait nous être rendue en avril.

Madame la MAIRE a soumis à l'avis de l'Assemblée, cette possibilité de demande de dérogation.

Monsieur GAITET a souhaité connaître le devenir des « TAP ».

Madame la MAIRE a répondu, que le choix a été de conserver le meilleur de la réforme : les matinée longues et la qualité des TAP.

Madame la MAIRE a par ailleurs annoncé que l'opportunité de fixer les prix par rapport aux quotients familiaux est à l'étude, sachant que ce système est appliqué par les communes voisines.

Monsieur LEBEGUE a fait les remarques suivantes :

- L'application d'une politique publique ne peut être évaluée au bout de 3 ans de mise en place : c'est donc prématuré.
- A-t-on rencontré un problème sérieux qui justifierait cette remise en cause ?
- Les résultats du vote organisé montrent que la différence d'avis provient essentiellement du vote des enseignants.

Il a apprécié la décision de maintenir les Temps d'Activités Périscolaires les plus interessants.

Madame VIRICEL a partagé cet avis et indiqué qu'il ne lui est pas envisageable de ne pas tenir compte de la consultation.

Madame THOMAS a fait remarquer qu'aux Echets, le maintien des 4 jours et demi est souhaité principalement pour des questions d'organisations familliales et de logistiques plutôt que pédagogiques.

Monsieur PEREZ a salué la tenue de cette concertation. Il a ajouté qu'au niveau national, les fédérations de parents d'élèves ont regretté le manque temps pour tous les partenaires de s'adapter à cette réforme.

Par 20 voix pour, 2 voix contre (Messieurs BERTHOU et LEBEGUE), et 7 abstentions (J.P. GAITET, J. GRAND, J.M. LADOUCE, L. TRONCHE, F. D'ANGELO, I. CHATARD, N. THOMAS), le Conseil Municipal a décidé d'habiliter le Maire à signer la demande de dérogation à adresser à l'Inspection Académique pour un retour à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 pour les écoles de Miribel.

#### IX TRAVAUX

Rapporteur G. BAULMONT

1° Convention de raccordement au réseau LI@in du Groupe Scolaire Jean de la Fontaine et de la salle des fêtes des Echets

Depuis 2007, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de e.communication de l'Ain (SIEA) a engagé le déploiement d'un réseau départemental de fibre optique appelé LI@in (Liaison Internet de l'Ain), exploité par la Régie départementale RESO-LIain.

En vue de procéder au raccordement de l'école Jean de la Fontaine et de la salle des fêtes des Echets, un projet de convention a été établi entre le SIEA et la Commune.

Cette convention définit les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes nécessaires à ce raccordement. Ces travaux sont assurés par le SIEA, sans contrepartie financière de la part de la Commune.

Cette convention a une durée initiale de 25 années et peut être renouvelée tacitement pour une durée indéterminée.

Monsieur BAULMONT a soumis cette convention à l'Assemblée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé et habilité le Maire à signer la convention établie entre la Commune et le SIEA en vue du raccordement au réseau fibre optique de l'école Jean de la Fontaine et de la salle des fêtes des Echets, telle qu'elle lui a été présentée.

La séance est levée à 23h 50.

# **COMMUNE DE MIRIBEL**

# Secrétariat Général

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité –

**COMMUNE de MIRIBEL** 

**SEANCE DU 30 mars 2018** 

Date de convocation : 23 mars 2018 Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2018

# **QUESTION III 1°**

# LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (cf. Délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2014) PRESENTEES AU CONSEIL MUNICIPAL

SERVICE d'origine	DATE de la décision	OBJET de la décision	COUT
SERVICE TECHNIQUE DOMANIALITE	ANNEE 2018	Liste des décisions prises au vu des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) Du 02/12/2017 au 12/03/2018 Liste ci-jointe	néant
		Liste ci-jointe	